

5 février 2007

## Press Information ▪ Press Information

### **LA FEDERATION EUROPEENNE DES METALLURGISTES (FEM) ENJOINT LA COMMISSION DE FAIRE PREUVE DE CONSIDERATION POUR LES EMPLOIS DANS LA FORMULATION DES PLAFONDS D'EMISSIONS DE CO2 POUR LES VOITURES DE PASSAGERS.**

Participant à l'intense débat entre les Commissaires Stavros Dimas (Environnement) et Günter Verheugen (Entreprise) sur la possible adoption d'une législation fixant des plafonds d'émissions de CO2 pour les voitures individuelles, la Fédération Européenne des Métallurgistes a demandé à la Commission Européenne d'adopter des objectifs ambitieux sans toutefois mettre en danger l'emploi dans le secteur automobile européen.

La FEM s'est prononcée en faveur de l'adoption d'une législation harmonisée imposant des objectifs d'émissions de CO2 à l'industrie. Cependant, dans la foulée de la publication par la Commission Européenne d'un Plan d'Action sur l'Efficacité Energétique suggérant l'instauration d'un plafond d'émissions de CO2 de 120mg/km pour les voitures de passagers et suite au rejet par la Commission rejetant des mise en garde des constructeurs automobiles concernant les pertes d'emplois possibles, Peter Scherrer, Secrétaire Général de la FEM a exprimé son appréhension que des objectifs trop contraignants pourraient aggraver la situation d'une industrie déjà en proie à de sérieuses turbulences et à des pertes d'emplois massives.

Bien que l'adoption d'une législation communautaire établissant des objectifs semble légitime au regard des menaces créées par le réchauffement climatique, la FEM demande à la Commission de faire preuve de considération pour les risques possibles sur l'emploi.

La FEM a enjoint la Commission d'adopter une « *stratégie intégrée* », en accord avec les conclusions de la consultation « CARS 21 » initiée par la DG Entreprise, qui veillerait à ce que la charge ne pèse pas uniquement sur les épaules de l'industrie automobile et de ses sous-traitants. L'industrie pétro-chimique, les consommateurs ou les autorités locales devant également contribuer plus efficacement au combat contre le réchauffement climatique.

Finalement, la FEM a exprimé que les efforts requis par le développement de technologies innovantes et sobres en CO2 sont une chance pour l'UE de renouer avec des politiques industrielles et de recherche et développement, ainsi qu'avec des politiques d'éducation et de développement du capital humain ambitieuses et actives, afin de soutenir l'innovation et de meilleures conditions de travail pour les salariés.

PRESS 2/2007

La FEM est un organe représentatif défendant les intérêts des travailleurs de l'industrie métallurgique en Europe. La FEM dispose d'un mandat de coordination et de représentation externes des syndicats de la métallurgie ainsi que d'un mandat lui permettant d'engager des négociations au niveau européen.

*Pour plus d'information, merci de vous adresser à :*

Rédacteur : Peter Scherrer, Secrétaire général de la FEM

International Trade Union House (ITUH)  
Boulevard du Roi Albert II, 5 (bte 10)  
B-1210 Brussels  
Tel: +32/(0)2/227 10 10  
Fax: +32/(0)2/217 59 63  
[www.emf-fem.org](http://www.emf-fem.org) ▪ [emf@emf-fem.org](mailto:emf@emf-fem.org)